Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 26 (1980)

Heft: 11

Rubrik: L'actualité politique helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'actualité politique helvétique

par René Bovey

En cette fin d'année qui pointe à l'horizon, les soucis des milieux politiques semblent se fixer sur des problèmes de finances, pour ne pas dire de gros sous. Non pas que la Suisse aille à la faillite, loin de là. A cet égard, les choses vont plutôt bien, dans l'industrie, comme dans le commerce, la banque et la construction, ce sont les finances publiques qui sont malades. Le peuple et les cantons diront le 30 novembre s'ils acceptent quelques-uns des remèdes qu'on propose pour les guérir.

Le langage implacable des chiffres

On ne gère pas un budget avec de bons sentiments, ni avec des slogans. La sagesse veut qu'on fasse tous les efforts possibles pour l'équilibrer, et de préférence en constituant de surcroît des réserves. Ce qui est vrai pour les individus et les familles devrait l'être aussi pour les communautés publiques, communes, cantons et Confédération dans notre pays.

Or, que s'est-il passé ces dernières décennies ? Une longue période, taxée curieusement par les économistes de « haute conjoncture », a fait croire à ces communautés helvétiques qu'on pouvait dépenser sans compter, satisfaire tous les besoins, donner suite à toutes les promesses — fussent-elles les plus démagogiques — et faire voguer allègrement la galère des finances publiques ; les « Phynances » disait le Père Ubu...

L'hiver économique étant venu, la Suisse se trouva fort dépourvue, comme la cigale de la fable, En pleine période de prospérité, et de connivence ou avec l'accord tacite des partis politiques, des syndicats, de très larges milieux de toute la population et des cantons, elle a laissé imprudemment s'accumuler les déficits depuis dix ans au moins. Ces déficits se sont élevés à 7,5 milliards de francs à la fin de 1978 et atteindront 10 milliards en 1980. Vous lisez bien : dix mille millions ; en chiffres, 10'000'000'00 de nos francs encore sonnants, mais qui risquent de devenir trébuchants si ce rythme continue.

Sous l'angle de la politique financière, il est de plus en plus malaisé de recourir à notre marché monétaire et des capitaux, mais surtout parce que l'accroissement rapide du service de la dette (intérêts et amortissements) restreint considérablement la marge de manœuvre nécessaire à la réalisation future des tâches auxquelles la Confédération ne peut se soustraire. Que diraient les rentiers de l'A.V.S. et de l'A.I. si l'on bloquait des revenus qu'ils ont financés par leurs cotisations ? Que diraient nos soldats si les circonstances voulaient qu'on les envoyât au combat avec des armes désuètes ? Que diraient nos paysans de montagne si on les laissait tomber, comme on dit familièrement ? On voit bien que c'est impossible.

Il est donc grand temps d'aviser, d'assainir un budget mal équilibré, de trouver de nouvelles ressources.

Car les seules économies ne suffiront pas à nous tirer d'affaire. Le peuple a refusé par deux fois — la dernière fois le 20 mai 1979 — des plans financiers qui comportaient notamment l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée (la fameuse T.V.A.) qui devait se substituer à l'I.C.H.A. (non moins fameux, mais sans nuances). Cet I.C.H.A. sera aggravé, car il faut bien que vive le ménage fédéral.

Les prochaines votations

Le 30 novembre prochain, on nous demande de nous prononcer sur trois révisions constitutionnelles partielles, leur acceptation dépendant de la double majorité du peuple et des cantons.

Il s'agit :

1. De la suppression des quote-parts des cantons au produit du droit de timbre.
2. D'une nouvelle répartition du bénéfice net de la Régie Fédérale des Alcools.
3. Du démantèlement des subventions destinées à abaisser le prix du blé indigène.

Il faut s'y résigner, car on n'échappe pas à la logique implacable des chiffres. Et nous Suisses, nous sommes contraints nous-mêmes à nous y plier Et pourtant, l'État n'a pas

hésité à considérer le citoyen comme taillable et corvéable à merci, à croire qu'on revient peu à peu au régime du Moyen-Age où serfs et bourgeois devaient plier le genou devant le seigneur, et surtout pourvoir largement à ses besoins, fussent-ils les plus dispendieux.

La charge fiscale s'est accrue de 45 % en dix ans

Entre 1966 et 1976, la charge fiscale a augmenté de 45 % en Suisse, alors qu'elle n'a augmenté que de 30 %, en moyenne, dans les autres pays de l'O.C.D.E.

A elle seule, l'imposition des revenus et bénéfices a même fait un bond de 62 %, soit plus encore que dans un pays à forte inflation comme l'Angleterre.

Certes, si lourds qu'ils puissent paraître à nos porte-monnaies, nos impôts sont encore relativement raisonnables et correspondent grosso modo à la moyenne des pays de l'O.C.D.E. Cependant, phénomène inquiétant, c'est bel et bien en Suisse qu'ils ont le plus fortement augmenté...

Une mise en garde à laquelle son origine donne du poids : elle émane tout droit de l'Office fédéral des questions conjoncturelles.

Dans ses « Cahiers » (n° 2/1980), le bureau de M. Jucker souligne nombre d'autres chiffres intéressants. Mais le déséquilibre le plus évident est incontestablement celui de notre structure fiscale.

Un déséquilibre sur lequel les « Cahiers » n'insistent guère, probablement à la suite du double rejet populaire de la T.V.A...

Pourtant, le problème demeure. Et s'accentue avec les années. Ainsi, nos impôts indirects, ou impôts de consommation, ne représentent que 17 % de nos recettes fiscales, alors que la moyenne O.C.D.E. s'établit à 27 % (Grèce : 39 %, Norvège : 37 %, Autriche : 34 %, France : 31 %, etc).

Mais, si la Suisse ne se classe qu'en 21e position pour les impôts indirects, elle figure au contraire dans le groupe de tête pour ce qui est des autres formes d'impôts.

Ainsi, avec 44 % d'impôts sur le revenu et les bénéfices, la Suisse se classe en 7e position. En Europe, elle n'est précédée que par le Danemark (57 %), la Finlande (53 %) et la Suède (46 %).

De même, avec 7 % d'impôts sur la fortune et les successions, la Suisse se classe en 9e position. En Europe, elle n'est précédée que par l'Angleterre (12 %), la Grèce (9 %) et l'Irlande (8 %).

Avec ses 29 % de cotisations aux assurances sociales, la Suisse se classe également en 9e position, précédée cette fois par huit pays européens, dont l'Italie et l'Espagne (45 %), la France (40 %) et la Hollande (37 %).

Or, il ne faut pas craindre de le souligner très clairement : c'est précisément ce déséquilibre de notre structure fiscale qui accentue aussi fortement l'augmentation de notre charge fiscale.

En effet, alors que de trop larges milieux de notre pays s'insurgent encore contre les impôts de consommation, jugés « antisociaux », les « Cahiers » eux, au contraire, mettent en évidence que « la progression (fiscale) se répercutera moins fortement dans les États dont la part d'impôts indirects est élevée que dans ceux qui ont une forte proportion d'impôts directs »...

L'explication est simple : l'inflation et, donc, la fameuse « progression à froid » se répercutent beaucoup plus directement sur les impôts directs que sur les impôts indirects.

Faut-il se mettre une ceinture ?

On pourrait faire une plaisanterie médiocre au sujet des finances en invoquant un autre objet sur lequel le citoyen est appelé à se prononcer le 30 novembre : le port de la ceinture de sécurité par les automobilistes. Il avait été déclaré obligatoire par les Chambres fédérales, sous forme d'une loi. Une opposition a surgi, surtout en Valais, et une demande de référendum a abouti : il faut donc voter. Cette procédure serait inimaginable en France, et au reste impossible à mettre en train. C'est pourquoi l'exercice du gouvernement est compliqué dans un pays de démocratie semi-directe, où l'on peut contester la validité d'une loi (référendum), voire d'une disposition constitutionnelle par le canal de l'initiative.

L'issue de ce scrutin n'est pas douteuse. La Suisse alémanique est pour l'ukase fédéral. La Suisse romande « plutôt contre », comme disent les Vaudois ! Les Tessinois hésitent.

Les arguments « pour » insistent sur les bienfaits de l'obligation légale de diminuer un risque ou des dommages graves en cas d'accident. Les arguments « contre » s'appuient sur le principe sacré de la liberté individuelle, du droit de courir un danger à ses risques et périls. Mais a-t-on le droit de le faire courir à autrui, cet autrui étant en l'occurrence le passager assis « à la place du mort » ?

Comme je ne conduis pas, je suis perplexe, mais je penche du côté de la liberté individuelle, craignant que, dans notre pays, tout ce qui n'est pas interdit devienne obligatoire...

René Bovey